

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: **6501**

Version: **5.1 fr**

Remplace la version de: 19.09.2024

Version: (5)

date d'établissement: 27.04.2021

Révision: 10.10.2024

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	Huile essentielle de bergamote , naturelle
Numéro d'article	6501
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2120117613-65-xxxx
Numéro CE	616-915-9
Numéro CAS	8007-75-8
Nom(s) alternatif(s)	Oleum Bergamottae

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:	Substance chimique de laboratoire Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse
Utilisations déconseillées:	Ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact avec des aliments. Ne pas utiliser pour des fins privées (ménage). Aliments, boissons et y compris ceux pour animaux.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co. KG
Schoemperlenstr. 3-5
D-76185 Karlsruhe
Allemagne

Téléphone: +49 (0) 721 - 56 06 0

Téléfax: +49 (0) 721 - 56 06 149

e-mail: sicherheit@carlroth.de

Site web: www.carlroth.de

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: Division sécurité au travail et protection de l'environnement

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	Rue	Code postal/ville	Téléphone	Site web
Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpital Fernand WIDAL	200 rue du Faubourg Saint Denis	75475 Paris Cedex 10	+ 33 (0)1 45 42 59 59	www.centres-antipoison.net

1.5 Importateur

ROTH SOCHIEL E.U.R.L.
3, rue de la Chapelle
67630 Lauterbourg
France

Téléphone: +33 3 88 94 82 42

Téléfax: -

e-Mail: info@carlroth.fr

Site web: www.carlroth.fr

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: **6501**

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru-brique	Classe de danger	Catégo-rie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	Liquide inflammable	3	Flam. Liq. 3	H226
3.2	Corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.4S	Sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
3.10	Danger en cas d'aspiration	1	Asp. Tox. 1	H304
4.1C	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	3	Aquatic Chronic 3	H412

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles. Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement

Danger

Pictogrammes

GHS02, GHS07,
GHS08



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Conseils de prudence - prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Conseils de prudence - intervention

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Danger**

Pictogramme(s) de danger:



H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 10 ml

Mention d'avertissement: Non requis

Pictogramme(s) de danger:



Mentions de danger: Non requis
Conseils de prudence: Non requis

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

"Substance UVCB" (substance de composition inconnue ou variable).

Nom de la substance Huile essentielle de bergamote
No d'enreg. REACH 01-2120117613-65-xxxx
No CAS 8007-75-8
No CE 616-915-9

Impuretés/additifs/constituants:

Nom de la substance	Identificateur	%M
D-(+)-Limonène	No CAS 5989-27-5	25 – 50
	No CE 227-813-5	
	No index 601-096-00-2	

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Nom de la substance	Identificateur	%M
Acétate de linalyle	No CAS 115-95-7 No CE 204-116-4	25 – 50
Linalol	No CAS 78-70-6 No CE 201-134-4 No index 603-235-00-2	10 – 25
β-Pinène	No CAS 127-91-3 No CE 204-872-5	5 – 10
γ-Terpinène	No CAS 99-85-4 No CE 202-794-6	5 – 10
Myrcène	No CAS 123-35-3 No CE 204-622-5	1 – 5
DL-α-Pinène	No CAS 80-56-8 No CE 201-291-9	1 – 5
Geranial	No CAS 141-27-5 No CE 205-476-5	< 1
Neral	No CAS 106-26-3 No CE 203-379-2	< 1
Acétate de néryle	No CAS 141-12-8 No CE 205-459-2	< 1
Sabinène	No CAS 3387-41-5 No CE 222-212-4	< 1
Terpinolène	No CAS 586-62-9 No CE 209-578-0	< 1
β-Caryophyllène	No CAS 87-44-5 No CE 201-746-1	< 1

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours



Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Observer le danger en cas d'aspiration lorsqu'il y a régurgitation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Danger par aspiration, Irritation, Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction



Moyens d'extinction appropriés

coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement!
l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur à sec, poudre BC, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes azotés (NOx)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Pour les non-secouristes

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter les sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières



Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Tenir/stocker à l'abri des matières comburentes.

Considération des autres conseils:

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 – 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Cette information n'est pas disponible.

Valeurs relatives à la santé humaine

DNEL pertinents et autres seuils d'exposition				
Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	6,88 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DNEL	3,9 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
D-(+)-Limonène	5989-27-5	DNEL	66,7 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
D-(+)-Limonène	5989-27-5	DNEL	9,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Acétate de linalyle	115-95-7	DNEL	2,75 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Acétate de linalyle	115-95-7	DNEL	2,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Acétate de linalyle	115-95-7	DNEL	236,2 µg/cm ²	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Acétate de linalyle	115-95-7	DNEL	236,2 µg/cm ²	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
Linalol	78-70-6	DNEL	2,8 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Linalol	78-70-6	DNEL	16,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Linalol	78-70-6	DNEL	2,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Linalol	78-70-6	DNEL	5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
γ-Terpinène	99-85-4	DNEL	2,939 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
γ-Terpinène	99-85-4	DNEL	0,833 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
β-Pinène	127-91-3	DNEL	5,69 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
β-Pinène	127-91-3	DNEL	0,8 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
β-Pinène	127-91-3	DNEL	54 µg/cm ²	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
DL-α-Pinène	80-56-8	DNEL	3,8 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DL-α-Pinène	80-56-8	DNEL	0,542 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Neral	106-26-3	DNEL	9 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Neral	106-26-3	DNEL	1,7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Neral	106-26-3	DNEL	140 µg/cm ²	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
D-(+)-Limonène	5989-27-5	PNEC	14 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
D-(+)-Limonène	5989-27-5	PNEC	1,4 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
D-(+)-Limonène	5989-27-5	PNEC	1,8 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
D-(+)-Limonène	5989-27-5	PNEC	3,85 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
D-(+)-Limonène	5989-27-5	PNEC	0,385 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
D-(+)-Limonène	5989-27-5	PNEC	0,763 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Acétate de linalyle	115-95-7	PNEC	0,011 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Acétate de linalyle	115-95-7	PNEC	0,001 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Acétate de linalyle	115-95-7	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Acétate de linalyle	115-95-7	PNEC	0,609 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Acétate de linalyle	115-95-7	PNEC	0,061 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Acétate de linalyle	115-95-7	PNEC	0,115 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Linalol	78-70-6	PNEC	0,2 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Linalol	78-70-6	PNEC	0,02 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Linalol	78-70-6	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Linalol	78-70-6	PNEC	2,22 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Linalol	78-70-6	PNEC	0,222 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Linalol	78-70-6	PNEC	0,327 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
γ-Terpinène	99-85-4	PNEC	0,003 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
γ-Terpinène	99-85-4	PNEC	0 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
γ-Terpinène	99-85-4	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
γ-Terpinène	99-85-4	PNEC	0,49 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
γ-Terpinène	99-85-4	PNEC	0,049 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
γ-Terpinène	99-85-4	PNEC	0,423 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
β-Pinène	127-91-3	PNEC	1,004 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
β-Pinène	127-91-3	PNEC	0,1 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
β-Pinène	127-91-3	PNEC	3,26 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
β-Pinène	127-91-3	PNEC	0,337 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
β-Pinène	127-91-3	PNEC	0,034 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
β-Pinène	127-91-3	PNEC	0,067 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
DL-α-Pinène	80-56-8	PNEC	0,606 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
DL- α -Pinène	80-56-8	PNEC	0,061 $\mu\text{g}/\text{l}$	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
DL- α -Pinène	80-56-8	PNEC	0,2 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
DL- α -Pinène	80-56-8	PNEC	157 $\mu\text{g}/\text{kg}$	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
DL- α -Pinène	80-56-8	PNEC	15,7 $\mu\text{g}/\text{kg}$	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
DL- α -Pinène	80-56-8	PNEC	31,7 $\mu\text{g}/\text{kg}$	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Neral	106-26-3	PNEC	0,007 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Neral	106-26-3	PNEC	0,001 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Neral	106-26-3	PNEC	1,6 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Neral	106-26-3	PNEC	0,125 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Neral	106-26-3	PNEC	0,013 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Neral	106-26-3	PNEC	0,021 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau



• protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Les temps sont des valeurs approximatives à partir de mesures à 22 ° C et de contact permanent. L'augmentation des températures due à des substances chauffées, à la chaleur corporelle, etc., ainsi qu'une réduction de l'épaisseur effective de la couche par étirement peuvent entraîner une réduction considérable du temps de pénétration. En cas de doute, contactez le fabricant. Avec une épaisseur de couche environ 1,5 fois supérieure / inférieure, le temps de passage respectif est doublé / réduit de moitié. Les données s'appliquent uniquement à la substance pure. Transférés dans des mélanges de substances, ils ne peuvent être considérés qu'à titre indicatif.

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

- **type de matière**

NBR (Caoutchouc nitrile)

- **épaisseur de la matière**

>0,3 mm

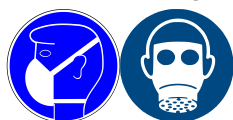
- **délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant**

>480 minutes (perméation: niveau 6)

- **mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	jaune
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	<-30 °C (ECHA)
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	liquide inflammable selon les critères du SGH
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	56 °C (ECHA)
Température d'auto-inflammabilité	235 °C à 1.019 hPa (ECHA)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non déterminé

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	1,767 g/l à 25 °C (ECHA)
-----------------------	--------------------------

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	2,14 – 6,3 (ECHA)
Carbone organique du sol/de l'eau (log KOC)	≥1,69 – ≤4,9 (ECHA)

Pression de vapeur	123,1 Pa à 25 °C
--------------------	------------------

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Densité et/ou densité relative

Densité	0,88 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

Autres paramètres de sécurité

Propriétés comburantes	aucune
------------------------	--------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique:	Il n'y a aucune information additionnelle.
---	--

Autres caractéristiques de sécurité:

Indice de réfraction	1,468
Classe de température (UE selon ATEX)	T3 Température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200°C

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

C'est une substance réactive. Risque d'allumage.

En cas de chauffage

Risque d'allumage. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: comburant puissant

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Toxicité aiguë					
Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source
oral	LD50	>10.000 mg/kg	rat		ECHA
cutané	LD50	>20.000 mg/kg	lapin		ECHA

Toxicité aiguë des composants					
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
D-(+)-Limonène	5989-27-5	oral	LD50	>2.000 mg/kg	rat
Acétate de linalyle	115-95-7	oral	LD50	>9.000 mg/kg	rat
Acétate de linalyle	115-95-7	cutané	LD50	>5.000 mg/kg	lapin
Linalol	78-70-6	oral	LD50	2.790 mg/kg	rat
Linalol	78-70-6	cutané	LD50	5.610 mg/kg	lapin
γ-Terpinène	99-85-4	oral	LD50	>2.000 mg/kg	rat
γ-Terpinène	99-85-4	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat
β-Pinène	127-91-3	oral	LD50	4.700 mg/kg	rat
Myrcène	123-35-3	oral	LD50	>3.380 mg/kg	souris
Myrcène	123-35-3	cutané	LD50	>5.000 mg/kg	lapin
DL-α-Pinène	80-56-8	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat
DL-α-Pinène	80-56-8	oral	LD50	3.700 mg/kg	rat
Sabinène	3387-41-5	oral	LD50	301 – 2.000 mg/kg	rat
Geranial	141-27-5	oral	LD50	6.800 mg/kg	rat
Geranial	141-27-5	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat
Acétate de néryle	141-12-8	oral	LD50	>2.000 mg/kg	rat
β-Caryophyllène	87-44-5	oral	LD50	>5.000 mg/kg	souris
Terpinolène	586-62-9	oral	LD50	>2.000 mg/kg	rat
Terpinolène	586-62-9	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat
Neral	106-26-3	oral	LD50	6.800 mg/kg	rat
Neral	106-26-3	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

• En cas d'ingestion

danger en cas d'aspiration

• En cas de contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

• En cas d'inhalation

Des données ne sont pas disponibles.

• En cas de contact avec la peau

provoque une irritation cutanée, Peut déclencher une réaction allergique, prurit, rougeur locale

• Autres informations

aucune

11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

11.3 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë)				
Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
LL50	57 mg/l	poisson	ECHA	24 h
EL50	60 mg/l	invertébrés aquatiques	ECHA	24 h

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
D-(+)-Limonène	5989-27-5	LC50	0,46 mg/l	poisson	96 h
D-(+)-Limonène	5989-27-5	EC50	0,307 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
D-(+)-Limonène	5989-27-5	ErC50	0,32 mg/l	algue	72 h
Acétate de linalyle	115-95-7	ErC50	62 mg/l	algue	72 h
Acétate de linalyle	115-95-7	LC50	11 mg/l	poisson	96 h
Acétate de linalyle	115-95-7	EC50	59 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Linalol	78-70-6	LC50	27,8 mg/l	poisson	96 h
Linalol	78-70-6	EC50	59 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Linalol	78-70-6	ErC50	156,7 mg/l	algue	96 h
γ-Terpinène	99-85-4	EC50	2,792 mg/l	poisson	96 h
β-Pinène	127-91-3	LC50	0,68 mg/l	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	96 h
β-Pinène	127-91-3	EC50	1,09 mg/l	daphnia magna	48 h
β-Pinène	127-91-3	ErC50	0,7 mg/l	Pseudokirchneriella subcapitata	72 h
Myrcène	123-35-3	EC50	1,47 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Myrcène	123-35-3	EC50	0,31 mg/l	algue	72 h
Myrcène	123-35-3	ErC50	0,342 mg/l	algue	72 h
DL-α-Pinène	80-56-8	LC50	0,303 mg/l	poisson	96 h
DL-α-Pinène	80-56-8	EC50	0,475 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Sabinène	3387-41-5	EC50	3.960 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Geranial	141-27-5	LC50	6,78 mg/l	poisson	96 h
Geranial	141-27-5	EC50	6,8 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Geranial	141-27-5	ErC50	103,8 mg/l	algue	72 h
Acétate de néryle	141-12-8	LC50	6 mg/l	poisson	96 h
Acétate de néryle	141-12-8	EC50	10,68 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
Acétate de néryle	141-12-8	ErC50	4,9 mg/l	algue	72 h
β-Caryophyllène	87-44-5	EC50	>0,17 mg/l	daphnia magna	48 h
β-Caryophyllène	87-44-5	ErC50	>0,033 mg/l	algue	72 h
Terpinolène	586-62-9	LC50	0,805 mg/l	poisson	96 h
Terpinolène	586-62-9	EC50	0,634 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Terpinolène	586-62-9	ErC50	0,692 mg/l	algue	72 h
Neral	106-26-3	LC50	6,78 mg/l	poisson	96 h
Neral	106-26-3	EC50	6,8 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Neral	106-26-3	ErC50	103,8 mg/l	algue	72 h

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Toxicité aquatique (chronique) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
D-(+)-Limonène	5989-27-5	EC50	<0,67 mg/l	poisson	8 d
D-(+)-Limonène	5989-27-5	EC50	188 µg/l	invertébrés aquatiques	21 d
D-(+)-Limonène	5989-27-5	NOEC	0,19 mg/l	poisson	8 d
D-(+)-Limonène	5989-27-5	NOEC	0,05 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d
Acétate de linalyle	115-95-7	LC50	11,14 mg/l	poisson	20 h
Acétate de linalyle	115-95-7	NOEC	>25,7 mg/l	micro-organismes	28 d
Linalol	78-70-6	EC50	>100 mg/l	micro-organismes	30 min
γ-Terpinène	99-85-4	EC50	>1.000 mg/l	micro-organismes	3 h
β-Pinène	127-91-3	EC50	326 mg/l	micro-organismes	3 h
Myrcène	123-35-3	NOEC	0,1 mg/l	Tetrahymena pyriformis	d
DL-α-Pinène	80-56-8	NOEC	2 mg/l	micro-organismes	28 d
Geranial	141-27-5	EC50	160 mg/l	micro-organismes	30 min
Acétate de néryle	141-12-8	EC50	≥1.000 mg/l	micro-organismes	3 h
Acétate de néryle	141-12-8	NOEC	≥1.000 mg/l	micro-organismes	3 h
Terpinolène	586-62-9	EC50	69 mg/l	micro-organismes	3 h
Neral	106-26-3	EC50	160 mg/l	micro-organismes	30 min

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

La substance est facilement biodégradable.

Processus de la dégradabilité des composants						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
D-(+)-Limonène	5989-27-5	formation de dioxyde de carbone	58,8 %	14 d		ECHA
D-(+)-Limonène	5989-27-5	disparition de l'oxygène	80 %	28 d		ECHA
Acétate de linalyle	115-95-7	disparition de l'oxygène	≥0 – ≤10 %	1 d		ECHA
Linalol	78-70-6	disparition de l'oxygène	40,9 %	5 d		ECHA
γ-Terpinène	99-85-4	disparition de l'oxygène	27 %	28 d		ECHA
β-Pinène	127-91-3	disparition de l'oxygène	76 %	28 d		ECHA
Myrcène	123-35-3	disparition de l'oxygène	76 %	28 d		ECHA
DL-α-Pinène	80-56-8	disparition de l'oxygène	68 %	28 d		ECHA

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Processus de la dégradabilité des composants

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
Sabinène	3387-41-5	disparition de l'oxygène	36 %	28 d		ECHA
Geranial	141-27-5	disparition de l'oxygène	>90 %	28 d		ECHA
Acétate de néryle	141-12-8	disparition de l'oxygène	90 %	28 d		ECHA
β-Caryophyllène	87-44-5	disparition de l'oxygène	10 %	28 d		ECHA
Terpinolène	586-62-9	disparition de l'oxygène	81 %	28 d		ECHA
Neral	106-26-3	disparition de l'oxygène	>90 %	28 d		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La substance est considérée comme très bioaccumulable.

n-octanol/eau (log KOW)	2,14 – 6,3 (ECHA)
-------------------------	-------------------

Potentiel de bioaccumulation des composants

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
D-(+)-Limonène	5989-27-5		4,38 (valeur de pH: 7,2, 37 °C)	
Acétate de linalyle	115-95-7	174	3,9 (25 °C)	
Linalol	78-70-6		2,9 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
γ-Terpinène	99-85-4		5,4 (25 °C)	
Myrcène	123-35-3		4,82 (valeur de pH: ~6,5, 30 °C)	
DL-α-Pinène	80-56-8		4,83	
Acétate de néryle	141-12-8		3,98 (valeur de pH: 7,2, 37 °C)	
β-Caryophyllène	87-44-5		6,23 (valeur de pH: 7, 25 °C)	
Terpinolène	586-62-9		4,47	
Neral	106-26-3	89,72		

12.4 Mobilité dans le sol

Le coefficient normalisé basé sur la teneur en carbone organique (Organic Carbon)	≥1,69 – ≤4,9 (ECHA)
---	---------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de ≥ 0,1%.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets



Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance. Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux

HP 3 inflammable

HP 4 irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP 5 toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP 13 sensibilisant

HP 14 écotoxique

13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 1197
Code IMDG	UN 1197
OACI-IT	UN 1197

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	EXTRAITS LIQUIDES
Code IMDG	EXTRACTS, LIQUID
OACI-IT	Extracts, liquid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	3
Code IMDG	3
OACI-IT	3

14.4 Groupe d'emballage

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

ADR/RID/ADN	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III

14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Désignation officielle	EXTRAITS LIQUIDES
Mentions à porter dans le document de bord	UN1197, EXTRAITS LIQUIDES, 3, III, (D/E)
Code de classification	F1
Étiquette(s) de danger	3



Dispositions spéciales (DS)	601
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
Catégorie de transport (CT)	3
Code de restriction en tunnels (CRT)	D/E
Numéro d'identification du danger	30

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Désignation officielle	EXTRACTS, LIQUID
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN1197, EXTRACTS, LIQUID, 3, III, 56°C c.c.
Polluant marin	-
Étiquette(s) de danger	3



Dispositions spéciales (DS)	223, 955
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-E, S-D

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Catégorie de rangement (stowage category) A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Désignation officielle Extracts, liquid

Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration) UN1197, Extracts, liquid, 3, III

Étiquette(s) de danger 3



Dispositions spéciales (DS) A3

Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 10 L

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)				
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction	No
Huile essentielle de bergamote	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		R3	3
Huile essentielle de bergamote	inflammable / pyrophorique		R40	40

Légende

- R3
1. Ne peuvent être utilisés:
 - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
 - dans des farces et attrapes,
 - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:
 - s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
 - s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.
 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).
 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions de l'Union relatives à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:
 - a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière visible, lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";
 - b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";
 - c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.
- R40
1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:
 - les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,
 - la neige et le givre artificiels,
 - les coussins «péteurs»,
 - les bombes à serpents,

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Légende

- les excréments factices,
- les mirlitons,
- les paillettes et les mousses décoratives,
- les toiles d'araignée artificielles,
- les boules puantes.

2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante:

«Usage réservé aux utilisateurs professionnels.»

3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1 bis, de la directive 75/324/CEE du Conseil (2).

4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats pas énuméré

Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
P5c	liquides inflammables (cat. 2, 3)	5.000 50.000	51)

Mention

51) Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a et P5b

Directive Decopaint

Teneur en COV	100 %
Teneur en COV	880 g/l

Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

Teneur en COV	100 %
Teneur en COV	880 g/l

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

pas énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

pas énuméré

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas énuméré

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

pas énuméré

Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

pas énuméré

Règlement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

pas énuméré

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

pas énuméré

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Autres informations

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	la substance est répertoriée
CA	DSL	la substance est répertoriée
CN	IECSC	la substance est répertoriée
KR	KECI	la substance est répertoriée
NZ	NZIoC	la substance est répertoriée
PH	PICCS	la substance est répertoriée
TW	TCSI	la substance est répertoriée
US	TSCA	la substance est répertoriée (ACTIVE)
VN	NCI	la substance est répertoriée

Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NCI	National Chemical Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Conformément à l'article 14, paragraphe 1, de REACH, une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance ou les composants de ce mélange lorsque la substance a été enregistrée en quantités de 10 tonnes ou plus par an et par déclarant.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.2		Étiquetage de paquets dont le contenu n'ex-cède pas 125 ml: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Pictogramme(s) de danger:	oui
2.2		Pictogramme(s) de danger:: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Étiquetage de paquets dont le contenu n'ex-cède pas 10 ml	oui
2.2		Mention d'avertissement: Non requis	oui
2.2		Pictogramme(s) de danger:	oui
2.2		Pictogramme(s) de danger:: changement dans la liste (tableau)	oui

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.2		Mentions de danger: Non requis	oui
2.2		Conseils de prudence: Non requis	oui
15.1		Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII): changement dans la liste (tableau)	oui

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
COV	Composés Organiques Volatils
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une sub-

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2020/878/UE



Huile essentielle de bergamote , naturelle

numéro d'article: 6501

Abr.	Description des abréviations utilisées
	stance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LL50	Lethal Loading 50 %: la LL50 correspond au taux de charge testée entraînant une létalité de 50 %
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.